



ORGANISATION FRANÇAISE DE CORNHOLE

Championnat et classement 2024/2025

2024-2025 v.1



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Préambule | 3 |
| Article 1. Les joueurs | 3 |
| Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels | 3 |
| Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels | 4 |
| Article 3.1. Tournois Territoriaux | 4 |
| Article 3.2. Tournois Elites | 4 |
| Article 3.3 Tournoi Final | 5 |
| Article 4. Délivrance des titres OFCH | 5 |
| Article 5. Attribution des points | 5 |
| Article 5.1. Tournoi Territorial double éliminations | 5 |
| Article 5.2. Tournoi Territorial simple élimination | 6 |
| Article 5.3. Tournoi Elite | 6 |
| Article 5.4. Tournoi Final | 6 |
| Article 6. Arbitrage | 7 |
| Article 7. Sélection de l'équipe OFCH | 7 |



Préambule

La saison 2024/2025 sera une saison de mise en place et de tests. Il se peut que le nombre de tournois et/ou les modalités d'organisation changent en fonction des retours d'expérience.

Un championnat OFCH est mis en place dès la saison 2024/2025.

Il se déroule sous forme de tournois organisés par les clubs adhérents à l'Organisation Française du Cornhole (OFCH).

Ce Championnat aura pour but de générer un classement OFCH en attribuant des points lors de ces tournois officiels. Ce classement permettra de désigner chaque saison un ou une champion(ne) OFCH.

Article 1. Les joueurs

Lors de tournois officiels OFCH, tous les participants peuvent participer et être classés dans le tournoi. Seuls les adhérents « COMPÉTITION » des clubs affiliés à l'OFCH seront pris en compte dans le classement national.

Article 2. Règles générales d'organisation de tournois officiels

Un tournoi officiel est un événement organisé et déclaré auprès de l'OFCH, par un club ou un ensemble de clubs affilié OFCH.

Il y aura 3 niveaux de tournoi :

- Territorial
- Elite
- Final

La période de prise en compte des résultats comptant pour le classement d'une saison s'étend du lendemain du tournoi Final (Juin de l'année A) jusqu'au tournoi Final qui caractérise la fin de la saison (Juin de l'année A+1).

Le tournoi doit accueillir des joueurs d'au moins 2 clubs différents (Le club organisateur + 1 club par exemple).

Tous les tournois seront gérés via l'application Scoreholio mis à disposition par l'OFCH.

Chaque compétition devra comporter 2 phases. Une première phase « rounder » en mode « poule constituée » ou « Round Robin » et une seconde phase « bracket ».

Lors des phases à éliminations, l'organisateur du tournoi pourra mettre en place 1 à 3 niveaux de bracket comptant pour des points de classement. Les brackets au-delà de 3 niveaux ne seront pas pris en compte dans le classement.

- Tous les participants de la phase de rounder sont inclus en bracket.
- La division en niveau de bracket s'effectuera à partir de 32 Joueurs(euses)
- Chaque niveau de Bracket devra accueillir :
 - o Pour un tournoi Elite : un minimum de 16 joueurs(euses) et maximum 48 joueurs.
 - o Pour un tournoi Territorial : un minimum de 8 joueurs(euses) et 48 joueurs Maximum

De plus, chaque organisateur d'un tournoi comptant pour le classement OFCH devra reverser 5% du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois Territoriaux et 10% du montant des inscriptions à l'OFCH pour les tournois Elites.



Article 3. Règles spécifiques d'organisation de tournois officiels

3.1. Tournois Territoriaux

Un club peut organiser, s'il le souhaite, 2 tournois territoriaux officiels par mois

Le tournoi Territorial devra, en plus des règles générales d'organisation :

- Être inscrit au calendrier OFCH.
- Être déclaré au moins 15 jours avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Devra accueillir un minimum de 8 participants
- Pourra se dérouler sur un ou plusieurs jours.
- N'aura pas l'obligation d'être un tournoi Open (exemple: challenge interclubs, tournoi limité en nombre d'équipes ou de joueurs, compétition départementale/Zonale, compétition par catégorie, Féminin, Masculin, -16, etc...).
- Il pourra y être organisé un ou plusieurs types de tournois :
 - Simple
 - Double
- Il comprend les rounders des simples et doubles des tournois Elites

De plus l'organisateur est libre de fixer le tarif de participation.

3.2. Tournois Elites

Un club peut organiser 1 tournoi Elite officiel par saison.

Le tournoi Elite devra, en plus des règles générales d'organisation :

- Être organisé avant le mois de Juin avec validation par OFCH
- Être déclaré au moins 2 mois avant son début à l'OFCH en adressant un courriel à : contact@ofch.fr
- Accueillir un minimum de 24 participants
- Se dérouler sur minimum 2 jours consécutifs.
- Être un tournoi Open.
- Organiser un tournoi simple et un tournoi double pour lesquels :
 - Une phase bracket à double éliminations comportera un minimum de 16 participants par niveau de bracket et un maximum de 48. La division des brackets en niveau (Or, argent, Bronze) s'effectuera à partir de 32 joueurs
 - Proposer un tournoi Blind draw et/ou Swap, qui devra compter au moins 1 niveau de bracket à simple ou double élimination (au choix de l'organisateur). Il n'y a pas d'attribution de points pour le classement OFCH.

La base de tarif minimum conseillé par joueur pour un tournoi Elite prise en compte par l'OFCH est :

- 20 euros pour un tournoi simple
- 10 euros/joueur pour un tournoi double
- 5 euros pour un tournoi Blind draw ou Swap

L'organisateur est néanmoins libre de fixer le tarif de participation.



3.3. Tournoi Final

Le tournoi Final se déroule au mois de juin. Il constitue le dernier événement majeur de la saison.

Les principes de déroulement restent les mêmes qu'un tournoi Elite, à la différence du nombre de points attribués (voir article dédié).

Le choix du club organisateur du Tournoi Final est réalisé par vote du Comité directeur de l'OFCH en cas de candidatures multiples. Les clubs candidats doivent se faire connaître lors de la saison précédente. Le club retenu pour organiser le Tournoi final de la saison suivante est annoncé lors du tournoi final de la saison en cours.

L'organisateur pourra librement organiser des épreuves supplémentaires hors classement OFCH : sweet sixteen (rencontre des 16 meilleurs joueurs de la saison simple élimination) par exemple.

Article 4. Délivrance des titres OFCH

A l'issue du Tournoi Final, l'OFCH sera en mesure de délivrer les titres pour la saison écoulée.

Le classement général sera fait sur la base suivante : prise en compte des 4 meilleurs résultats en tournois Elites + des 10 meilleurs résultats en tournois Territoriaux et rounders des tournois Elites.

3 podiums seront présentés :

- Podium du classement général
- Podium des 3 meilleures féminines
- Podium des 3 meilleur-e-s jeunes (- de 16 ans au 1er septembre de la saison traitée)

Outre d'éventuels trophées et lot de récompenses. Le meilleur Joueur de chaque catégorie se verra offrir l'inscription à 1 Open Simple et 1 Open Double, Elite de la saison suivante.

Par ailleurs, les vainqueurs des trois podiums sont automatiquement sélectionnés parmi les 11 joueurs en lice pour intégrer l'équipe OFCH (voir article 7).

Article 5. Attribution des points

Pour les épreuves en double, chacun des deux joueurs est crédité de la totalité des points réalisés par l'équipe.

5.1. Tournoi Territorial double éliminations

| Classement | Territorial > 40 joueurs Territorial > 20 équipes | 40 joueurs ≤ Territorial > 17 joueurs 20 équipes ≤ Territorial > 9 équipes | Territorial ≤ 16 joueurs Territorial ≤ 8 équipes |
|------------|--|---|---|
| 1 | 60 | 33 | 15 |
| 2 | 57 | 31 | 13 |
| 3 | 54 | 29 | 11 |
| 4 | 51 | 27 | 9 |
| 5-6 | 48 | 25 | 8 |
| 7-8 | 45 | 23 | 7 |
| 9-12 | 42 | 21 | 6 |
| 13-16 | 39 | 19 | 5 |
| 17-24 | 36 | 17 | 4 |
| 25-32 | 33 | 15 | 3 |
| 33-48 | 30 | 13 | 2 |



5.2. Tournoi Territorial simple élimination

| Classement | Territorial > 40 joueurs Territorial > 20 équipes | 40 joueurs ≤ Territorial > 17 joueurs 20 équipes ≤ Territorial > 9 équipes | Territorial ≤ 16 joueurs Territorial ≤ 8 équipes |
|------------|--|---|---|
| 1 | 60 | 33 | 15 |
| 2 | 57 | 31 | 13 |
| 3 | 54 | 29 | 11 |
| 5 | 48 | 25 | 8 |
| 9 | 42 | 21 | 6 |
| 17 | 36 | 17 | 4 |
| 33 | 30 | 13 | 2 |

5.3. Tournoi Elite

| Classement | Elite OR | Elite ARGENT | Elite BRONZE |
|------------|----------|--------------|--------------|
| 1 | 280 | 217 | 163 |
| 2 | 273 | 211 | 158 |
| 3 | 266 | 205 | 153 |
| 4 | 259 | 199 | 148 |
| 5-6 | 252 | 193 | 143 |
| 7-8 | 245 | 187 | 138 |
| 9-12 | 238 | 181 | 133 |
| 13-16 | 231 | 175 | 128 |
| 17-24 | 224 | 169 | 123 |
| 25-32 | 217 | 163 | 118 |
| 33-48 | 210 | 157 | 113 |

5.4. Tournoi Final

| Classement | Final OR | Final ARGENT | Final BRONZE |
|------------|----------|--------------|--------------|
| 1 | 420 | 326 | 245 |
| 2 | 410 | 317 | 237 |
| 3 | 399 | 308 | 230 |
| 4 | 389 | 299 | 222 |
| 5-6 | 378 | 290 | 215 |
| 7-8 | 368 | 281 | 207 |
| 9-12 | 357 | 272 | 200 |
| 13-16 | 347 | 263 | 192 |
| 17-24 | 336 | 254 | 185 |
| 25-32 | 326 | 245 | 177 |
| 33-48 | 315 | 236 | 170 |



Article 6. Arbitrage

Les matchs de cornhole sont basés sur le principe de l'auto-arbitrage.

Au moins un exemplaire du règlement doit être disponible lors des tournois Territoriaux ou Elites.

Néanmoins, une cellule arbitrale sera présente sur les tournois Elites. Elle sera composée comme suit :

- Un arbitre référent OFCH (les modalités du titre d'arbitre OFCH seront définies ultérieurement)
- L'organisateur ou un membre délégué par l'organisateur
- Un joueur volontaire du tournoi choisi conjointement par l'arbitre et l'organisateur

L'arbitre référent OFCH porte la voix de la cellule arbitrale.

Les trois membres qui composent la cellule arbitrale doivent être de trois clubs différents.

Le rôle de la cellule arbitrale est de traiter les différends sur sollicitation d'un joueur. La décision prise par la cellule est incontestable.

Article 7. Sélection de l'équipe OFCH pour la saison 2025-2026

11 joueurs (adhérents « compétition ») seront retenus parmi lesquels :

- les 8 meilleurs d'un classement sur une période qui s'étend du jour suivant le tournoi final jusqu'aux résultats du tournoi final de la saison suivante (cumulant les points pris en compte sur le classement OFCH, les points du meilleur résultat en simple ACL tier2, les points du meilleur résultat en double ACL tier2, ayant participé à au moins 2 évènements ACL).
- Les 3 vainqueurs des 3 podiums de la saison OFCH (classement général, féminine, -16 ans)

Si l'un des vainqueurs des 3 podiums figure aussi parmi les 8 meilleurs du classement, alors on va chercher les suivants.

Ce groupe fera l'objet d'une seconde sélection pour aboutir à 6 joueurs.

Cette ultime sélection s'effectuera par un comité de sélection placé sous la responsabilité d'un sélectionneur. Celui-ci sera nommé par vote du comité directeur dans la limite d'une voix par club, sur proposition d'une liste réalisée par le bureau.

Il sera assisté de deux membres pour constituer ce comité :

- un membre du bureau,
- un membre du comité directeur hors bureau tiré au sort parmi les volontaires.

Les membres du comité ne pourront pas être adhérents du même club et ne pourront pas faire partie des 11 joueurs retenus.